



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-quatre et les dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du douze mars deux mil vingt-quatre.

Présents : 23

Excusés : 3

Pouvoirs : 3

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Sophie LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Franck SULTAN, Malika VIVIN, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Madame Claudine DE RIVAS, a donné procuration à Madame Bernadette BONZOM

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Absents :

Julien DETREZ

Lucas GILLY

Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

DCM N°2024-20 : Environnement – Adhésion au Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique (Pacte) 2023-2028 du conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Patrick LAMBERT

Il est rappelé qu'au cœur de la Méditerranée, la Provence et les Bouches-du-Rhône sont une des régions les plus touchées par le changement climatique.

Avec une hausse des températures maximales estivales de 2,5 C° en 60 ans, une accélération des épisodes de canicule ces 20 dernières années, des épisodes méditerranéens de plus en plus violents et fréquents, et des précipitations en diminution, nous ne pouvons que constater que le climat a déjà changé.

Il est de notre responsabilité d'y faire face et d'agir, ensemble, pour en réduire les impacts et accompagner les évolutions profondes et nécessaires de nos comportements individuels et collectifs.

Le rapporteur présente un courrier de Madame Martine Vassal, Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, proposant l'adhésion de la commune au Plan d'Accélération de la Transition Ecologique (PACTE) initié par le Département.

Le PACTE est un engagement collectif au service d'un territoire plus résilient, et qui place la sobriété énergétique et la qualité environnementale en tête des priorités de financement des projets communaux.

Le Département accompagnera ainsi les communes qui adhéreront à la charte d'engagement du PACTE, dans leurs investissements pour 6 actions prioritaires, ciblées par ladite charte :

- Réduction de notre consommation et développement de notre production d'énergie,
- Réduction de notre consommation d'eau et restauration du cycle de l'eau,
- Rétablissement de la nature en ville et lutte contre les îlots de chaleur,
- Préservation des espaces naturels sensibles, de la biodiversité et des paysages de Provence,
- Encouragement des mobilités douces et des transports à faible émission,
- Restauration du lien homme-nature.

Le PACTE propose donc un plan d'actions prioritaires qui doivent produire des résultats concrets et mesurables.

Chaque engagement est ainsi accompagné d'objectifs opérationnels et réalistes, et d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des mesures en place. Le signataire s'engage sur des actions et des objectifs dont il définit les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Un observatoire du PACTE est mis en place pour suivre la réalisation de ces objectifs partagés, et la plateforme HOP (Habiter Oxygéner Protéger) se fait le relais de ces résultats auprès des citoyens, les incitant ainsi à se mobiliser personnellement.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

Notre commune s'est déjà engagée sur la voie de la transition écologique, et nous avons déjà fait nôtres certains de ces engagements définis par le PACTE :

- Par des audits énergétiques réalisés sur les bâtiments communaux ;
- Par la rénovation complète de l'éclairage public avec passage aux LEDs ;
- Par des travaux de relamping dans les bâtiments communaux avec des équipements basse consommation ;
- Par l'extinction de l'éclairage public la nuit dans certains secteurs de la commune ;
- Par la labellisation « Territoire durable – une COP d'avance » obtenue en 2021 et la candidature à son renouvellement en 2024 ;
- Par la sensibilisation aux Eco-gestes des agents municipaux ;
- Par la réalisation de travaux de réduction des consommations énergétique à faible coût ;
- Par le lancement de plusieurs études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de bâtiments scolaires ou de projets visant à l'amélioration du cadre de vie (dés imperméabilisation et végétalisation des espaces publics) ;
- Par la préparation du futur contrat Départemental de Transition Ecologique ;
- Par diverses autres actions menées quotidiennement pour la préservation de notre environnement ;

Ces initiatives doivent se multiplier afin de faire face à la crise énergétique et climatique.

Le rapporteur précise que l'adhésion à ce grand Plan d'Accélération de la Transition Ecologique permettra à notre commune de bénéficier d'un accompagnement du Département dans la définition et le financement de stratégies durables, afin de rendre notre commune plus sobre en énergie, durable, équitable et respectueuse du vivant.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que la collectivité se doit de poursuivre sa politique en faveur du développement durable ;

Considérant la mobilisation impulsée par le département des Bouches-du-Rhône pour rassembler, accompagner les forces vives des territoires,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts au Plan d'Accélération de la Transition Ecologique initié par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

AUTORISE Monsieur le Maire à approuver et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet

Accusé de réception en préfecture
013-2111300983-20240318-DEC2024-20-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024

